

## Travail temporaire

# Aucune réforme en perspective!

■ Les amendements de 2008 toujours dans les tiroirs

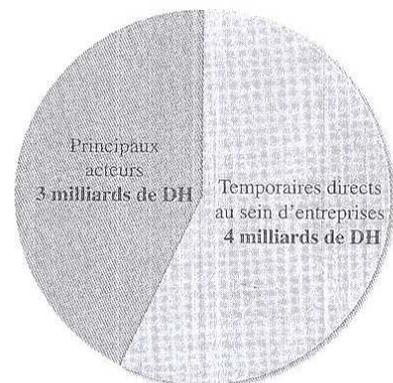
■ Difficile de contrôler le secteur avec peu d'effectifs

■ Les délais de paiement inquiètent les opérateurs

RIEN n'a changé dans le secteur du travail temporaire. Cela fait des années que les opérateurs attendent la réforme qui tarde à venir. Les amendements présentés en 2008 et réitérés en 2012 ont tout simplement été rangés dans les tiroirs. Le ministère de l'Emploi assure qu'il a l'intention de plancher sur le dossier, mais rien n'a été fait jusqu'à aujourd'hui. «Nous avons écrit au ministre Abdeslam Seddiki, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse», confie Abdallah Alaoui Mdaghri, président de la Fédération nationale du travail temporaire (Fnett).

Il existe quelque 750 sociétés opérant sur le marché de l'intérim, qui réa-

### Un marché de 7 milliards de DH



Source: Fnett

Le marché de l'intérim pèse près de 7 milliards de DH, dont 3 milliards sont réalisés par les sociétés d'intérim, et 4 milliards générés par les temporaires directs au sein d'entreprises. Son potentiel fiscal (IS, IR, TVA, CNSS) est de 3,5 milliards de DH, dont l'Etat ne capte que 15%

lisent un chiffre d'affaires de près de 7 milliards de DH. Mais seules quelque 45 sont véritablement structurées. Du coup, informel et infractions au code du

travail deviennent la règle dans le métier qui emploie environ 250.000 personnes, soit 2,2% du travail salarié au Maroc. «Il est très difficile d'assurer un vrai contrôle de cette activité avec si peu d'effectifs au ministère», reconnaît le ministre de l'Emploi. En effet, il n'existe que 385 inspecteurs du travail pour tout le Maroc (voir L'Economiste du 28 janvier 2014).

La révision de la caution obligatoire (de 50 fois le Smig, soit un montant de près de 1,5 million de DH déposé auprès de la CDG) fait partie des principales revendications des professionnels. Ils proposent de la réduire à 10 fois le Smig et de la transformer en une caution bancaire, placée auprès des banques. Cela offrirait plus de flexibilité aux entreprises. Ils suggèrent aussi d'en exonérer les cabinets de recrutement, qui

ne sont en fait que de simples intermédiaires entre les entreprises et les candidats. Pour rappel, seule une quarantaine d'entreprises s'acquittent réellement de

cette caution. La Fnett insiste également sur la nécessité de revoir la durée du contrat de travail temporaire, actuellement de 3 mois renouvelables une fois. Elle suggère de la porter à 18 mois, voire à 24 mois, comme cela est d'usage en Europe, sachant que sur le terrain, la durée légale n'est que rarement respectée.

Les opérateurs réclament, par ailleurs, une définition claire dans la loi de l'entreprise de travail temporaire afin d'éviter toute confusion avec la sous-traitance.

Le marché se porte plutôt bien ces dernières années, avec une hausse annuelle du chiffre d'affaires de 10 à 15%. Cela dit, en 2013, l'activité a stagné, selon la Fnett. La reprise est attendue pour le 2e semestre 2014.

En attendant, les entreprises souffrent de plus en plus de l'allongement des délais de paiement, qui sont passés de 30 à 120 jours. «Les problèmes de recouvrement pénalisent le secteur. Les banques ne nous suivent plus», regrette Alaoui. □

Ahlam NAZIH

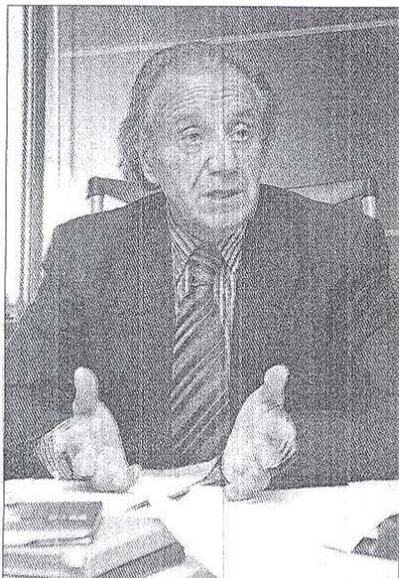
Pour réagir à cet article:  
[courrier@leconomiste.com](mailto:courrier@leconomiste.com)

## «Le droit des intérimaires, le vrai combat»

En l'espace de quelques années, Tectra a réussi à se positionner en tant que numéro un du marché de l'intérim, avec un chiffre d'affaires de 1,37 milliard de DH. La société compte 22 agences sur tout le Maroc, plus de 500 clients, 23.000 intérimaires et 250 employés permanents. Pour son DG, Roland Gaudiau, le respect des droits des intérimaires, c'est le vrai combat à mener dans le secteur.

- L'Economiste: Comment peut-on, selon vous, assainir le secteur de l'intérim?

- Roland Gaudiau: Le vrai enjeu, c'est le respect des droits des intérimaires. C'est d'ailleurs la bataille que je compte mener au sein de la Fnett, que je viens d'intégrer. Je ne suis pas là pour défendre la caution. Si une entreprise n'est pas capable de déposer 1 ou 2 millions de DH de caution, ce n'est pas la peine d'opérer dans le secteur, il faut changer de métier! Les intérimaires doivent avoir les mêmes droits que les permanents. Pourquoi ne peuvent-ils pas, par exemple, accéder à des crédits bancaires ou encore toucher une indem-



Roland Gaudiau, DG de Tectra: «Je ne suis pas là pour défendre la caution. Si une entreprise n'est pas capable de déposer 1 ou 2 millions de DH de caution, ce n'est pas la peine d'opérer dans le secteur, il faut changer de métier!» (Ph. Khalifa)

unité de précarité de 5 à 10% de la rémunération à la fin de leur mission? Ce sont finalement les acteurs principaux du secteur. Plus nous les défendrons, plus nous rendrons service à l'ensemble de l'économie. Par ailleurs, il serait plus judicieux de revoir la durée de la mission qui est de 6 mois. Ce délai est trop court.

- Les ressources humaines sont donc la priorité...

- A Tectra nous avons mis en place tout un service social qui s'occupe des mutuelles, accidents du travail... Chaque mois, nous payons 12 millions de DH de CNSS.

Nous assurons également un vrai suivi des intérimaires jusqu'à la fin de leur mission. Ceux qui sont placés dans des sites industriels, par exemple, peuvent avoir un accès direct à nos services grâce à des bungalows que nous plaçons in situ. Plusieurs formations, techniques mais aussi sur la sécurité, l'hygiène et l'environnement sont, en outre, organisées afin de faire monter les jeunes en compétence.

La certification des processus rentre aussi dans notre politique, nous sommes certifiés Iso 9001 depuis 2008 et nous continuons à nous soumettre à de nombreuses certifications et audits en collaboration avec nos partenaires.

- Quels sont vos projets de développement?

- Nos effectifs augmentent chaque année de 20%, de même que notre chiffre d'affaires, et nous comptons continuer à nous développer davantage. De nouvelles agences seront ouvertes pour atteindre 30 ou 40 antennes. Pour 2014, nous nous attendons à un ralentissement, car les donneurs d'ordre sont dans l'expectative, mais nous pensons maintenir une croissance à deux chiffres. Il y a aussi une grande bataille à mener en matière de sécurité au travail. Tectra paie chaque année 30 millions de DH en termes d'AT et de remboursements maladie. Une large campagne de sensibilisation à la prévention des risques sera lancée. □

Propos recueillis par  
Ahlam NAZIH